



QUELLES AIDES POUR DÉVELOPPER DE NOUVELLES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN ?



1. De nombreux crédits du plan de relance pour accompagner de nouveaux projets du quotidien



Les transports sont un des piliers du plan de relance, qui leur consacre près de 11 Md€. Ces crédits permettront d'accélérer des projets en cours et d'accompagner le développement de nouvelles offres de mobilité. Parmi les différents volets, les dispositifs suivants visent notamment à accompagner les potentiels projets relatifs aux transports en commun et mobilités douces portés par les collectivités locales.



Transports collectifs en site propre (TCSP) (4^e appel à projets)

- **Projets éligibles :** projets de transports collectifs ou pôles multimodaux.
- **Collectivités éligibles :** principalement les autorités organisatrices de transport, hors Île-de-France.
- **Modalités de candidature :** appel à projets lancé le 15/12/20 et ouvert jusqu'au 30/04/2021
→ www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/CdC-AAP-TCSP-PEM-2020.pdf



Pistes cyclables, garages à vélos et dispositifs de prêts de vélos

- **Modalités de candidature :** crédits délégués aux préfets de région pour financer des projets soutenus par les régions, à solliciter auprès de chacune d'elles.



Verdissement des flottes (camions, cars, bus)

- **Objet :** 30 000€ d'aides à l'achat d'autobus ou autocars électriques ou à hydrogène, ou location de longue durée.

- **Modalités de candidature :** déclinées dans le décret n° 2021-37 du 19 janvier 2021 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location de véhicules peu polluants.



Verdissement des flottes (véhicules de la collectivités)

- **Objet :** bonus pour l'acquisition d'un véhicule électrique (5 000 €) et bonus pour un véhicule hybride rechargeable (2 000 €).
- **Modalités de candidature :**
→ www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil



RER métropolitains (financement des études)

- **Modalités de candidature :** les Régions – en tant qu'autorités organisatrices de la mobilité – doivent en faire la demande au ministère des Transports dans le cadre de l'actualisation en cours des volets mobilités des CPER pour 2021-2022.

NB : des projets routiers et ferroviaires interurbains pourront bénéficier du plan de relance, mais doivent déjà être inscrits dans les contrats de plan État-Région (CPER). Pour les petites lignes ferroviaires, elles doivent être identifiées dans les accords État-Région en cours de négociation.

2. D'autres sources de financements

A

APPELS À PROJETS THÉMATIQUES



Appel à projets **Transports collectifs en site propre (TCSP)**

- Voir page 1.



Appel à projets **Aménagements cyclables**

- **Projets concernés** : traitements des discontinuités cyclables, dont la pérennisation de pistes initialement prévues pour être temporaires.
- **Modalités** : 3^e appel à projet clos depuis le 30/10/2020. Résultats en février 2021. Les précisions sur les prochains appels à projets seront publiées :
→ www.francemobilites.fr/aap-ami



Appel à projets **Avelo2 (Ademe)**

- **Projets ou collectivités concernés** : mise en place de politiques cyclables dans les territoires peu denses. 400 collectivités seront sélectionnées.
- **Modalités** : premier appel à candidatures au 1^{er} trimestre 2021 :
→ www.ademe.fr/expertises/mobilite-transport/passera-laction/dossier/programme-avelo/description-programme-avelo



Appel à manifestation d'intérêt **France Mobilités – territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités (TenMod)**

- **Projets concernés** : stratégie/planification territoriale de la mobilité + expérimentations et évaluations de solutions et de services de mobilité ou démobilité.
- **Collectivités éligibles** : les collectivités pour lesquelles les projets sont localisés sur des territoires de densité intermédiaire à très peu dense :
→ www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=indicator&i=grid.gridens&view=map36

- **Modalités** : lancé le 07/12/20 et ouvert jusqu'au 31/05/2021 :
→ www.francemobilites.fr/projets/laureat/appel-manifestation-dinteret-france-mobilites-tenmod-edition-2021



Appel à projets **JO Paris 2024**

- **Projets éligibles** : expérimentations nécessitant l'installation d'équipements ou des travaux sur l'espace public, à vocation temporaire ou pérenne, voire une réglementation dérogatoire + expérimentations ponctuelles déployées pour un événement ciblé ou sur un site particulier.
- **Porteurs de projet éligibles** : en Île-de-France, entreprises privées, start-up ou consortiums regroupant une ou plusieurs entreprises privées ou start-up, en partenariat avec des associations, des universités, des fondations ou des instituts, à l'exception de la thématique 7 à laquelle n'importe quel type d'entité peut répondre en propre.
- **Modalités** : prédossiers à remplir du 17/12/20 au 3/02/2021. Dossiers définitifs pour le 24/02/2021 :
→ www.francemobilites.fr/sites/frenchmobility/files/fichiers/2020/12/AAI_JOP24_cahier_des_charges.pdf



Transport à hydrogène (bus, train ...) Deux appels à projets dans le cadre de la Stratégie nationale hydrogène (7Md€ au global), lancés le 13 octobre 2020

- **Briques technologiques et démonstrateurs** : ouvert jusqu'au 31/12/2022 :
→ agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/inodemo-h22020-176
- **Écosystèmes territoriaux** : ouvert jusqu'au 14/09/2021 :
→ agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/ecosysh22020-165
- **Appels à projets Programmes d'investissements d'avenir (PIA)** : Nombreuses thématiques, précisions sur la plateforme de l'Ademe :
→ www.ademe.fr/actualites/appels-a-projets?geo=nationale&sort_by=1&op=RECHERCHER

ouvertes aux collectivités *Par dispositifs*



B

AUTRES DISPOSITIFS DE SOUTIEN DE L'ÉTAT

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

- Montant annuel multiplié par 3 pour aider les collectivités à lancer des projets de territoire (1 Md€)
→ www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45025
- **Projets concernés** : projets de mobilité plus modestes, tous modes (vélo, véhicules de transports en commun...).

Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR)

- **Projets concernés** : soutien aux projets visant à favoriser le maintien ou le développement

Modalités : demandes à effectuer auprès de la préfecture

des services publics en milieu rural + projets d'investissement des communes dans les secteurs économiques, tourisme, environnement...

Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

- **Projets concernés** : soutien en investissement comme en fonctionnement, aux actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire, dont la mobilité.

Dotations politique de la ville (DPV) ou subventions pour travaux divers d'intérêts local (TDIL)

C

AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

Programmes certificats d'économies d'énergie (CEE)

- **Projets ou collectivités concernés** :
28 programmes CEE Transport
→ www.francemobilites.fr/cee-et-mobilites

Focus CEE Advenir pour le déploiement de bornes de recharge électriques

- Aide de près de 60% du coût d'installation et 75% du raccordement.
→ advenir.mobi/

Offres de la Banque des territoires

- Trois dispositifs de soutien :
 - offre de crédits d'ingénierie,
 - prêts aux collectivités avec les mobi-prêts

pour les infrastructures et équipements pour les mobilités propres,
- investissement financier dans des partenariats publics-privés, pour permettre le décollage de services de mobilité non rentables à leur démarrage.
→ www.banquedesterritoires.fr/collectivites-locales

Programme Action cœur de ville

- Projets de mobilité éligibles (5Md€ mobilisés sur 5 ans, 222 collectivités bénéficiaires).
→ www.cohesion-territoires.gouv.fr/programme-action-coeur-de-ville

Nombreux dispositifs développés par les départements et régions

- Synthèse :
→ aides.francemobilites.fr/

Contrat de transition et de relance écologique (CRTE)

Qu'est-ce que c'est ?

Proposés aux élus de tous les territoires, les contrats territoriaux de relance et de transition écologique répondent à trois enjeux.

1.

Associer les territoires

(collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance.

2.

Accompagner les collectivités dans leur projet de territoire vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire, dans la durée du mandat municipal 2020-2026.

3.

Illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Vous êtes intéressé ? *Détails auprès de la préfecture*



Une question ?



Financements, aide au montage de projet...

Des équipes à votre service !

France Mobilités dispose de cellules régionales regroupant les services des DREAL/DEAL, du Cerema, de l'Ademe et de la Banque des territoires, chaque jour à la disposition des collectivités.

www.francemobilites.fr

contact@franchmobility.fr ou ingenierie@francemobilites.fr



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*